

A NOTER

STRASBOURG/PLOBSHEIM
Randonner, oui, mais à son rythme

► **SAMEDI 24 OCTOBRE.** D'après l'Organisation mondiale de la santé, la sédentarité est le quatrième facteur de risque de mortalité à l'échelle mondiale (6 % des décès), juste après l'hypertension (13 %), le tabagisme (9 %) et un taux élevé de glucose dans le sang (6 %). L'activité physique régulière diminue le risque de maladie coronarienne, le risque d'hypertension artérielle, l'apparition d'un diabète chez les pré-diabétiques, voire le risque de cancer, améliore le taux de cholestérol. L'association labellisée RANDO SANTE® offre un accueil, un encadrement et une pratique d'activités physiques adaptées à des personnes aux capacités physiques moindres et/ou atteintes de maladie chronique,

ainsi qu'aux personnes sédentaires. Elle propose : des promenades culturelles ; des randonnées moins longues et moins rapides ; le plaisir de se retrouver entre amis ; une ambiance conviviale et chaleureuse ; des sorties adaptées à l'état physique ; un encadrement par un animateur formé et compétent. Ces marches qui durent d'une à deux heures se pratiquent avec ou sans bâtons de marche nordique, été comme hiver, sur des chemins sans dénivelé. Initiation le samedi 24 octobre à 9 h 30, pour tous les néophytes, à Lampertheim sur inscription préalable. Les sorties ont lieu : soir au nord-ouest de Strasbourg, soit à Plobsheim.

Pour plus de renseignements, merci de prendre contact auprès du président Guy Pfister. Tél 06 08 53 78 07 - lspap67@gmail.com Site : www.lspap.fr

L'AGENDA

NEUHOF

« Les Jeudis de la Transition »

► **AUJOURD'HUI.** Dans le cadre des « Jeudis de la Transition », une soirée est proposée ce jeudi à 18 h au Kiosk Office, 21b avenue du Neuhof à Strasbourg. Au programme : conférence d'Éric Zipper : « Le stress en situation de crise ». Vingt-cinq années d'engagement intense dans le domaine du secours (classique, spéléo, montagne, catastrophe) ont amené Éric Zipper à assumer des responsabilités au niveau départemental, régional puis national. Il a conduit de nombreuses opérations de secours très complexes, mis en place des référentiels et de nombreuses procédures. Depuis 25 ans, Éric Zipper forme des publics variés tant en France qu'à l'international. Il est appelé à de nombreuses prises de paroles au plus haut niveau de l'État, assure des conférences de presse devant des dizaines de journalistes et assure la communication en situation de crise. Il est parfaitement à l'aise face à tous les publics. La soirée se terminera par un apéritif convivial. Entrée libre.

Patrick Behra au 06 40 09 07 49, patrick.behra@credir.org

NEUDORF

Atelier « Aidants aidés : et si on jouait ensemble ? ! »

► **VENDREDI 23 OCTOBRE.** Un atelier « Aidants aidés : et si on jouait ensemble ? ! », dédié aux aidants familiaux et aux aidés, pour leur permettre de découvrir ou redécouvrir des jeux à partager avec leur parent ou proche aidé, est proposé le 23 octobre de 14 h à 16 h à l'accueil de jour Maryse, rue Maryse-Bastie à Neudorf. Mis en place par la Mutualité Française Alsace, la Ville de Strasbourg, l'ABRAPA, la ludothèque de la Meinau et leurs partenaires (la MGEN, la MACIF), ces ateliers proposent un moment ludique et convivial autour du jeu à partager entre aidants et aidés. Ils permettent aussi de sortir pendant ce moment de la relation d'aide qu'on peut avoir au quotidien, de découvrir et expérimenter des jeux, se rencontrer, d'échanger ou encore de rencontrer des professionnels à leur écoute.

STRASBOURG Les 20 et 21 mai
Rencontre des jeunes Européens
EYE 2016 : les inscriptions sont lancées

C'est parti pour une nouvelle année. Il est désormais possible aux jeunes Européens et Strasbourgeois intéressés de s'inscrire à l'une ou l'autre des 50 activités qui émailleront l'édition 2016 de EYE, la Rencontre des jeunes Européens programmée au Parlement européen de Strasbourg et dans ses alentours les 20 et 21 mai prochains. L'organisation de cet événement, qui devrait rassembler au moins 7 000 jeunes, est le fait d'un partenariat privilégié entre le Parlement européen, le Forum européen de la Jeunesse et la Ville de Strasbourg. Sous le credo, « Ensemble, nous pouvons changer les choses », plusieurs milliers de jeunes Européens âgés de 16 à 30 ans auront la possibilité d'échanger leurs réflexions sur l'avenir de l'Europe et ses défis. Ils pourront participer à des ateliers, discussions, et toutes

les autres activités proposées durant ces deux journées de mai autour de cinq grandes thématiques :
- Guerre et paix : quelles perspectives pour un monde pacifiste ?
- Apathie ou participation : quel agenda pour une démocratie prospère ?
- Exclusion ou intégration : comment venir à bout du chômage des jeunes ?
- Stagnation ou innovation : quel sera le monde du travail, demain ?
- Effondrement ou succès : quelle nouvelle voie pour un développement durable en Europe ?
Les candidats intéressés ont jusqu'au 31 décembre 2015 pour s'inscrire sous la forme de groupes et dans la limite des places disponibles. Information complète et suivi du programme en cours de préparation sur le site : www.eyeye2016.eu

STRASBOURG Les lignes A et D à nouveau perturbées hier

Cette fois, les plombes ont sauté...

Alors que la circulation venait de reprendre son cours normal suite à l'incident technique de la veille, le trafic a encore été bloqué hier sur les lignes A et D du tram. À 12 h 35, une coupure de courant s'est produite dans le tunnel des Halles.

Les utilisateurs habituels des lignes A et D du tramway strasbourgeois ont dû croire à une mauvaise plaisanterie. Hier à 12 h 35, les rames qui se trouvaient entre la station Homme de Fer et les terminus Parc des Sports (ligne A) et Poteries (ligne D) ont brusquement stoppé leur progression en raison d'une panne de courant dans le tunnel des Halles. Mardi à l'aube, l'arrachage du pantographe d'une rame avait endommagé près de 200 mètres de ligne aérienne près de la station Ancienne Synagogue-Les Halles, générant une journée de pagaille sur le réseau (notre édition d'hier).

Les incidents survenus coup sur coup sont-ils liés ?

L'incident survenu ce mercredi à l'heure du déjeuner a-t-il un lien avec les dégâts causés la veille ? Personne ne l'affirmait hier à la Compagnie des transports strasbourgeois (CTS) mais la question se posait. Toujours est-il que les clients ont à nouveau expérimenté les bus de substitution mis en place une partie de l'après-midi entre l'hôpital de Hautepierre et l'arrêt Halles-Sébastopol.

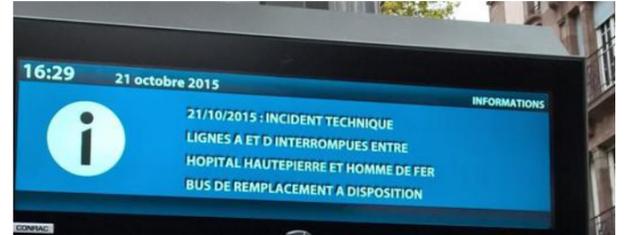


Mardi matin, la rame endommagée avait été délogée sous les yeux des usagers et des touristes.

PHOTO DNA - CHRISTIAN LUTZ-SORG

La rame immobilisée à la sortie du tunnel des Halles a été délogée en milieu d'après-midi. En fin de journée, seul le tronçon Rotonde-Homme de Fer restait impraticable pour les trams des lignes A et D, remplacés par des navettes. Les techniciens de la CTS faisaient leur possible pour rouvrir le tunnel dans le courant de la soirée. ■

A.B.



Les panneaux d'information de la CTS avaient comme un air de déjà-vu. PHOTO DNA - A.B.

BRUMATH Conduite sans permis en récidive

Retour à la case prison

Condamné à trois mois de prison ferme en février dernier, un père de famille de 36 ans est reparti hier en détention, après une nouvelle condamnation pour conduite sans permis.

IL DEVAIT REPASSER son permis le 23 octobre, après avoir validé avec succès les épreuves du code de la route. Mais mardi matin, trois jours avant cette échéance importante, ce chef d'exploitation dans une entreprise a été contrôlé par les gendarmes au volant de son véhicule à Brumath, alors qu'il était au télé-

phone. L'homme âgé de 36 ans a spontanément reconnu devant les militaires qu'il n'était plus titulaire du permis de conduire depuis deux ans. Il avait déjà été condamné en février dernier pour une conduite sans permis à trois mois de prison ferme.

« Un délinquant routier d'habitude »

« Depuis que je suis sorti de prison, je n'avais jamais pris le volant. Pour 300 mètres, je n'aurais pas dû le faire », reconnaît à plusieurs reprises le prévenu, qui fait profil bas. Un repentir qui ne fait ni chaud ni froid au président du tribunal

Alain Hahn : « Ça n'a aucune importance ! Une seule fois suffit ! » La procureure Emmanuelle Barre insiste sur la répétition des conduites sans permis du père de famille. « C'est la deuxième fois depuis le début de l'année. On a affaire depuis longtemps à un délinquant routier d'habitude : conduite avec un état alcoolique, refus d'obtempérer, délits de fuite », détaille la magistrate, qui sermonne ensuite le prévenu. « Il vient encore vous dire que c'est la dernière fois. Que direz-vous si un jour les gendarmes viennent vous voir en vous disant que votre femme et votre

enfant ont été renversés par un individu qui roulait sans permis, mais qui affirme que vous n'entendrez plus jamais parler de lui ? » La procureure requiert six mois de prison ferme.

Quatre mois ferme

Le mis en cause encaisse sans broncher. Son conseil M^e Arnaud Muller dresse le profil d'un homme bien inséré. « Il a tout le temps travaillé. Son entreprise a besoin de lui pour encadrer les équipes. » Selim Ince a été condamné à quatre mois de prison ferme avec maintien en détention. ■

ROMAIN CHIRON

L'AGENDA CIRCULATION

CENTRE-VILLE

Rue de l'Arc-en-Ciel

► **JUSQU'AU 30 OCTOBRE, DE 8 H À 16 H 30.** Lors des travaux de génie civil relatifs à la pose d'un réseau d'électricité à réaliser, dans la rue de l'Arc-en-ciel, entre l'immeuble n° 15 et la rue des Récollets, les mesures suivantes y seront instaurées :
- Phase n° 1 : entre l'immeuble n° 19 (garages des deux côtés de la voie, exclus) et la rue des Récollets, neutralisation ponctuelle du trottoir ; mise en impasse de la voie ; la circulation générale sera interrompue

sur le tronçon susvisé, les véhicules venant de la place Saint-Etienne seront dirigés vers la rue Saint-Etienne vers la rue de la Pierre Large vers le quai Saint-Etienne vers la rue des Récollets. La desserte des riverains sera assurée à partir de la place Saint-Etienne jusqu'aux garages des immeubles n° 10 ; n° 18 ; n° 19 et n° 20.

Entre l'immeuble n° 19 (accès aux garages des deux côtés de la voie, inclus) et la place Saint-Etienne ; mise à double sens de circulation de la totalité de la chaussée, avec la mise en place d'un panneau du type A.18 à

hauteur de la place Saint-Etienne, stationnement interdit et qualifié gênant (aires de livraison sises au droit de l'immeuble n° 17). Pendant cette phase, la desserte des garages des n° 10 ; n° 18 ; n° 19 et n° 20 sera maintenue.

- Phase n° 2 : entre l'immeuble n° 19 (accès aux garages des deux côtés de la voie, inclus) et l'immeuble n° 15, neutralisation ponctuelle du trottoir ; circulation interdite à tous les véhicules, stationnement interdit et qualifié gênant (aires de livraison sises au droit de l'immeuble n° 17). Pendant cette

phase, la desserte des garages des n° 10 ; n° 18 ; n° 19 et n° 20 sera maintenue en convenue avec le chef du chantier.

Entre l'immeuble n° 19 exclu et la rue des Récollets, mise en impasse de la voie ; idem que la phase n° 1, la circulation sera interdite à tous les véhicules.

Entre la place Saint-Etienne et l'immeuble n° 15, mise à double sens de circulation de la totalité de la chaussée afin de permettre la desserte des riverains, en particulier les opérations de livraison pour l'association de charité « Les 7 pains » sise au n° 8 de la voie.